

SALON DES METIERS D'ART

LA BERGERIE NATIONALE, RAMBOUILLET

Les 18 et 19 MAI 2019



REGLEMENT DU SALON

Article 1

Le salon se tiendra le **Samedi 18 et le Dimanche 19 MAI 2019 de 10h à 19h** à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

Le salon est organisé par l'association des « Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse » (AAART) et soutenu par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Article 2

L'exposant s'engage à ne présenter que des œuvres originales lui appartenant. La revente est interdite. Seuls les exposants professionnels des métiers d'art seront admis. Le comité de sélection se réunira la première semaine de février (en cas de non sélection vos chèques vous seront restitués par courrier postal). Les exposants doivent retourner les chèques et les documents requis **avant le 3 Février 2019** par courrier à :

Flavie NEPOMIASTCHY
132 route des charmes
78320 Levis St Nom

Montant de l'inscription :

En intérieur : **150 euros en 2 chèques** ; un chèque de 55€ encaissé à la sélection de l'artisan et un chèque de 100 € encaissé un mois avant le début de la manifestation.

En extérieur : **100 € en 2 chèques de 50€** le premier encaissé à la sélection de l'artisan et le second un mois avant le début de la manifestation.

En cas d'annulation de votre participation après le 12/04/19, votre règlement ne sera pas restitué.

Un stand représente environ 3 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur au minimum (les dimensions des emplacements varient selon les salles). Chaque artisan doit prévoir son matériel d'exposition (socles, spot, tissus, **éclairage**, décoration...) ainsi que des rallonges électriques d'au moins 5 m.

Si vous demandez des grilles, prévoyez un tissu de couleur neutre (blanc, gris ou noir) pour les recouvrir

Pour les stands en extérieur, les barnums peuvent être fournis exceptionnellement, mais il y en a que 3.

Article 3

Tous les stands intérieurs sont situés dans les bâtiments de la bergerie, leurs agencements sont variables. Merci d'en tenir compte lors de votre inscription d'où l'intérêt de nous fournir le maximum d'informations concernant l'agencement de votre stand.

Si aucune précision n'est apportée, la configuration du stand proposée par l'association, ne pourra être discutée le jour de l'installation.

Nous vous demandons un effort tout particulier sur la présentation de votre stand.

Dates et horaires d'installation des exposants :

**vendredi 17 MAI 2019 entre 14H et 18H
et le samedi 18 MAI 2019 DE 8H à 10H**

Article 4

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité civile, fiscale, pénale ou administrative. Une **assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour tous les exposants**. Les exposants sont responsables pour eux-mêmes de tout dommage causé aux installations, équipement et bâtiment mis à leur disposition pendant l'événement. L'association des Artisans d'Art de la Haute Vallée de Chevreuse dégage sa responsabilité pour tout dommage survenant sur un stand non gardé pendant les heures d'ouverture au public ou due à la négligence d'un exposant. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'exposition en cas de force majeure sans que les exposants ne prétendent à une quelconque indemnité.

Article 5

La publicité (journaux, radios locales, affiches, réseaux sociaux...) sera assurée par l'AAART et ses partenaires :

Affiches A4 : 500 ex, Dépliants : 15000

Panneaux d'affichage 4x3m sur la N10

fichier clients, envoi d'invitations : 2800 adresses postales

fichier e-mailing : 2800 adresses mail

Les exposants s'engagent, dans la mesure du possible, à utiliser le matériel de communication mis à disposition pour leur propre communication sur leur fichier clients.

Article 6

Concernant la restauration : les déjeuners du samedi et du dimanche seront partagés entre tous les exposants pour un moment convivial. Chacun peut prévoir une spécialité de sa région.

Un peu plus d'une cinquantaine d'artisans d'art seront présents lors de la manifestation.

Le **vernissage aura lieu le samedi à 12H.**

L'accès à l'exposition pour les exposants sera ouvert à partir de 8h le samedi et 9h30 le dimanche.

Les salles seront fermées de 20H à 8H le vendredi soir/samedi matin et de 19H30 à 9H le samedi soir/dimanche matin.

ATTENTION ! Les stands extérieurs ne sont pas gardés, mais il y a la possibilité de ranger son stock dans des salles fermées les nuits du vendredi et samedi soir

Le démontage des stands se fera le dimanche au soir **à partir de 19h et pas avant.**

La bergerie propose l'hébergement spartiate mais pas cher sur place

Article 7

Le fait de participer au Salon des Métiers d'art de Rambouillet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'artisan autorise l'AAART à utiliser ces photos pour la promotion de l'événement, sans demander de droit à l'image.

Date

Signature

A envoyer par courrier avant le 3 FEVRIER 2019 :

F. Nepomiastchy
132 route des charmes
78320 Levis st nom
Flavie_nepomiastchy@hotmail.com

- 2 chèques: un de 100€ et un de 55€ (stand en intérieur) ou deux de 50€ (stand en extérieur) libellés à l'ordre de : Association des Artisans d'Art : AAART

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours
- 1 photocopie de votre bordereau URSSAF ou autre justificatif de votre statut
- un exemplaire du règlement du salon daté et signé.